

# Nouveau: supplément au diplôme avec données relatives au cadre national des certifications CNC

A la demande de l'OrTra TC, le titre de «Thérapeute Complémentaire avec Diplôme fédéral» – qui correspond aux autres diplômes délivrés sur la base de l'Examen Professionnel Supérieur – est positionné au niveau 6 du cadre national des certifications formation professionnelle (CNC).

## Le cadre national des certifications (CNC) formation professionnelle

Le CNC formation professionnelle permet de mieux comprendre le système suisse de formation et d'améliorer la comparabilité des diplômes suisses en Europe. Huit niveaux ont été définis pour classer tous les diplômes formels de la formation professionnelle. Le [cadre européen des certifications](#) (CEC) constitue l'instrument de référence pour l'ensemble des pays européens et facilite la comparaison entre les diplômes suisses et les diplômes des autres pays. **Le positionnement du diplôme fédéral de thérapeute complémentaire au niveau 6 selon le CNC représente un classement clair de notre diplôme, que ce soit pour l'intérieur comme pour l'extérieur de la Suisse.** Ceci est de toute première importance lorsqu'il s'agit de professions plutôt inhabituelles, comme les nôtres. Vous trouverez de plus amples informations sur la CNC sous <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/mobilite/cnc-formation-professionnelle.html>

## Le supplément au diplôme

**Les suppléments aux diplômes font référence au niveau du diplôme dans le cadre national des certifications (CNC) et le cadre européen des certifications (CEC). Ils décrivent le profil et le champ d'activité de la personne qui en est titulaire.**

Les suppléments aux diplômes contiennent des informations qui permettent aux employeurs suisses et étrangers d'évaluer les compétences professionnelles des diplômés. Ils décrivent les spécificités, le niveau, le contexte, les contenus ainsi que le type de qualification que la personne mentionnée sur le document original a obtenu au terme de sa formation. Y sont notamment mentionnés le profil de la profession ainsi que les conditions d'admission.

Les suppléments aux diplômes sont établis de telle sorte que les employeurs européens les comprennent. Ils sont personnalisés (avec le nom, le prénom et la date de naissance de la personne concernée) et sont établis dans la langue officielle concernée ainsi qu'en anglais.

Le supplément au diplôme avec les indications du niveau de qualification ne doit être utilisé qu'avec le document original. Il ne contient aucun jugement de valeur, d'appréciation quant à l'équivalence ou encore de recommandation en vue d'une reconnaissance. **Les suppléments aux diplômes n'influent ni sur la procédure de reconnaissance d'un diplôme, ni sur le titre, ni sur l'admission à des formations de niveau supérieur.**

## Remise du supplément au diplôme

Les candidates et les candidats qui ont passé avec succès l'Examen Professionnel Supérieur en octobre 2018 reçoivent pour la première fois le supplément au diplôme avec le Diplôme fédéral. Ceci vaut également pour toutes les futures délivrances de diplômes.

Les Thérapeutes Complémentaires qui ont déjà obtenu le Diplôme fédéral auparavant peuvent commander, moyennant un émolument de 150 francs, le supplément au diplôme auprès de la Confédération.

Le formulaire de requête correspondant peut être téléchargé depuis <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/mobilite/cnc-formation-professionnelle/supplements-aux-diplomes.html>. Le Diplôme fédéral ne doit **pas** être envoyé pour cette commande supplémentaire.

Vous êtes évidemment libres de commander ou non ce supplément au diplôme. Compte tenu du montant demandé pour son établissement, il vaut certainement la peine de se demander si ce supplément peut être utile pour d'autres formations, d'éventuels emplois ou pour un éventuel départ à l'étranger. A relever qu'il vous sera toujours possible de le commander ultérieurement!